

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DU  
DOCUMENT AUTRES INFORMATIONS DE FONCIERE DES MURS**

**OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE  
PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIEE PAR LA SOCIETE



PRESENTEE PAR



**BNP PARIBAS**  
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

**TERMES DE L'OFFRE**

1 action nouvelle Foncière des Régions à émettre pour 3 actions Foncière des Murs apportées.

**DUREE DE L'OFFRE**

25 jours de négociation

Le présent communiqué a été établi et diffusé par Foncière des Murs en application des dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 17 mai 2016, apposé le visa n° 16-172 sur la note en réponse de Foncière des Murs relative à l'offre publique d'échange initiée par Foncière des Régions sur ses actions (l'« **Offre** »).

Le document « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Foncière des Murs » a été déposé auprès de l'AMF le 17 mai 2016 et mis à la disposition du public le 18 mai 2016 conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Le document « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Foncière des Murs » et la note en réponse sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Foncière des Murs ([www.foncieredesmurs.fr](http://www.foncieredesmurs.fr)). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de Foncière des Murs (10, avenue Kleber, 75116 Paris).

**Relations Presse**

Géraldine Lemoine  
Tel: + 33 (0)1 58 97 51 00  
[geraldine.lemoine@fdr.fr](mailto:geraldine.lemoine@fdr.fr)

**Relations Investisseurs**

**Paul Arkwright**  
Tel: + 33 (0)1 58 97 51 85  
[paul.arkwright@fdr.fr](mailto:paul.arkwright@fdr.fr)

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.